

# KANNADIG AN TI-KÊR BULLETIN MUNICIPAL

Vendredi 26 mars 2021



Gwener 26 a viz meurzh 2021

Site internet : <http://www.plouneour-brignogan-plages.fr>, facebook : commune de Plouneour-Brignogan-Plages.

Pour nous joindre : Mairie principale (02.98.83.40.06) - [mairie@plouneour-brignogan.bzh](mailto:mairie@plouneour-brignogan.bzh).

Agence postale en Mairie (02.98.47.12.81).

Du lundi au jeudi inclus : 8 h 45 -12 h 15.

Vendredi : 8 h 45 -12 h 15, 14 h -17 h.

Samedi : 2ème et 4ème du mois.

Mairie annexe Plouneour-Trez (02.98.83.41.03) – [mairie.annexe@plouneour-brignogan.bzh](mailto:mairie.annexe@plouneour-brignogan.bzh)

Du lundi au vendredi : 8 h -12 h.

Dépôt annonces pour le BIM : le mardi avant 13 h, boîtes extérieures mairies ou à [communication@plouneour-brignogan.bzh](mailto:communication@plouneour-brignogan.bzh)



**PETRA EO ? Beg** : pointe, embouchure. Le substantif « beg » s'associe à des termes différents. Beg ar groaz : pointe de la croix. Beg Kelku : « kelku » de kelkog : pointe des stipes de laminaires. Beg ar Vir : pointe de la flèche. Beg an toullou : pointe des trous. Beg ar Scaf : pointe de l'esquif, d'une embarcation légère. Beg Culeren : « kulevren » : couleuvre, petit canon. Beg Pol : pointe de St-Pol. En effet Saint Pol né autour des années 480 en Cornouaille Britannique a débarqué en Armorique à la fin du Vème siècle. Il arriva à l'île d'Ouessant puis traversa le Léon et arriva à Beg Pol près de la chapelle Pol. La légende dit que l'auge dans laquelle il avait voyagé est toujours dans la chapelle.



**ANTENNE DE VACCINATION.** Les prises de rendez-vous se feront progressivement, suivant les créneaux disponibles, en ligne via le site [www.santé.fr](http://www.santé.fr) (rubrique Finistère > centre de Landerneau/Lesneven >

prendre rendez-vous en ligne). Un numéro départemental d'appel est également à disposition au 02.57.18.00.61. Cependant, afin d'éviter une rapide saturation, il faut s'efforcer de réserver son usage aux personnes ne pouvant recourir à internet.



## ENVIRONNEMENT/BRULAGE DE DECHETS/ARTISANS COMMERCANTS/PARTICULIERS.

L'article 84 du règlement sanitaire départemental type diffusé par la circulaire du 9 août 1978 dispose que tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits. Après mise en demeure, les dépôts existants sont supprimés selon la procédure prévue par le code de la santé publique.

**Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tous autres déchets est également interdit.**

Le traitement des ordures ménagères collectées doit être réalisé selon les dispositions prévues par les textes en vigueur. La destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateur individuel ou d'immeuble est interdite.

Le brûlage à l'air libre, c'est en plus : des troubles du voisinage (pollution, odeurs), des risques d'incendies, des risques pour la sécurité routière, des émissions de gaz à effet de serre, une perte économique liée aux impacts sur la santé (estimée entre 20 et 30 milliards d'euros par an en France) et à tous les coûts cachés, l'impossibilité de valoriser, de recycler, de réutiliser les matières.

**Les infractions au Règlement Sanitaire Départemental concernent les déchets non dangereux comme les déchets de bois non traité, les plastiques, les cartons d'emballages, les déchets verts...**

**Le brûlage de cette catégorie de déchets est sanctionné selon l'article 7 du décret 2003-462 du 21 mai 2003 et l'article 131-13 du code pénal d'une amende qui peut aller jusqu'à 450 euros.**

Concernant le brûlage de déchets toxiques, il s'agit d'une infraction plus grave relative aux déchets dangereux comme les huiles de vidange, les solvants, les déchets de bois traité, les pots de peinture vides, les bombes aérosols...cette pratique est considérée comme un délit sanctionné selon l'article L.541-46 du Code de l'environnement. Cette infraction est passible d'une amende qui peut aller jusqu'à 75 000 € et d'une peine de deux ans d'emprisonnement. **RAPPEL A L'ORDRE AVANT SANCTION.**

**Levez le pied  
Vous avez tout à y gagner!**

## RAPPEL REGLEMENTATION DE LA VITESSE SUR LA COMMUNE

La vitesse maximale autorisée en agglomération est fixée à 50 km/h et celle autorisée hors agglomération est de 80 km/h. Sur le secteur de Plouneour-Trez, une zone de rencontre a été instaurée au Bourg où les piétons ont la priorité absolue. La vitesse de circulation des autres usagers est limitée à 20 km/h. Sur le secteur de Brignogan-Plages, la vitesse de circulation a été réduite à 30 km/h aux endroits suivants : rues Naot Hir, des Aubépines, du Rocher de l'Eléphant, du Menhir, des Ecoles, Chanoine Bellec. **SVP, pour la sécurité de tous, merci de respecter ces limitations !**



**STOP AUX INCIVILITES.** Des tags ont été constatés par la Gendarmerie au skate parc et une plainte a été déposée par la commune. Rappel : selon l'article 322-1 du code pénal « le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ainsi que le mobilier urbain est puni de 3 750 € d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général lorsqu'il n'en est résulté qu'un dommage léger ».



**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.** Il se déroulera **le mercredi 31 mars à 17 h**, salle Kastell Mor, rue de l'Eglise. L'ordre du jour est affiché dans les 2 mairies et en ligne sur le site internet de la commune.

**SERVICE URBANISME.** Exclusivement sur RDV au 02.98.83.40.06 ou urba@plouneour-brignogan.bzh.

**Accord permis de démolir :** Commune de Plouneour-Brignogan-Plages, Creach ar Beuz, démolition hangar.

**Non opposition à déclaration préalable :** Commune de Plouneour-Brignogan-Plages, 4 avenue Général de Gaulle, remplacement menuiseries.

**VENTE DE 2 TERRAINS CONSTRUCTIBLES.** La commune de Plouneour-Brignogan-Plages vend 2 terrains constructibles, d'une surface de 834 m<sup>2</sup> pour le terrain A et de 878 m<sup>2</sup> + chemin d'accès pour le terrain B. Le bornage est réalisé, le terrain est au lieu-dit Nodeven actuellement cadastré 203 D 2095, vue sur mer, à environ 400 mètres de la plage du Lividic. Ces terrains non viabilisés ne sont pas dans le périmètre de l'assainissement collectif. Le tarif, non négociable, est fixé à 70€ le mètre carré. La vente de ces terrains est subventionnée et ne pourra donc concerner que des ménages ou des familles répondant aux critères suivants : - être primo-accédant au sens du PTZ - l'âge moyen du couple ou du parent seul devra être inférieur ou égal à 45 ans. S'il devait être supérieur, l'âge moyen des enfants devra être inférieur ou égal à 10 ans. - disposer de ressources inférieures aux plafonds de ressources permettant de bénéficier du Prêt à Taux Zéro. - la construction sera exclusivement la résidence principale dont les travaux devront avoir débuté dans un délai de 2 ans. Afin de sécuriser les acquéreurs, l'acte de vente sera assorti d'une clause suspensive liée à l'obtention du permis de construire. Les dossiers de candidature sont à retirer exclusivement auprès de l'ADIL Finistère qui est chargée de vérifier le respect des critères et de réaliser une étude prévisionnelle de financement pour vérifier la solvabilité du candidat à l'accession. Vous pouvez prendre contact auprès de l'ADIL : 14 Boulevard Gambetta 29200 Brest 23, rue Jean Jaurès 29000 Quimper <http://www.adil29.org> Tél. 02.98.46.37.38 ou mail : [adil29@adil29.org](mailto:adil29@adil29.org). Si l'ADIL valide votre candidature, celle-ci sera à remettre dans l'une des mairies de la commune, pour le 8 mai 2021, au plus tard.



#### **TOUR DU PAYS DE LESNEVEN ET DE LA COTE DES LEGENDES 2021.**

**Il se déroulera les 3 et 4 avril** sur PLOUONEUR-BRIGNOGAN-PLAGES (arrêté de circulation affiché dans les 2 mairies). **URGENT - la commune recherche** des commissaires pour le secteur de Plouneour. Le 3 avril : RDV à 13 h 45 devant la mairie annexe et le 4 avril : RDV à 14 h devant la mairie annexe. Merci aux bénévoles de confirmer leur présence (1 h maximum) au 06.62.86.58.52. Tous les renseignements sur la course :

[https://www.velopressecollection.fr/actualites/9725-tour-du-pays-de-lesneven-cote-des-legendes-3-et-4-avril-](https://www.velopressecollection.fr/actualites/9725-tour-du-pays-de-lesneven-cote-des-legendes-3-et-4-avril-2021-guide-technique.html?fbclid=IwAR12LQWTOaAijXjYVEpxB1trsdCbLbB_mwCsmZlhpAeCHA521RLm_C542Dw)

[2021-guide-technique.html?fbclid=IwAR12LQWTOaAijXjYVEpxB1trsdCbLbB\\_mwCsmZlhpAeCHA521RLm\\_C542Dw](https://www.velopressecollection.fr/actualites/9725-tour-du-pays-de-lesneven-cote-des-legendes-3-et-4-avril-2021-guide-technique.html?fbclid=IwAR12LQWTOaAijXjYVEpxB1trsdCbLbB_mwCsmZlhpAeCHA521RLm_C542Dw)

Les Coups de M@in  
Atelier d'aide à l'utilisation  
de l'INFORMATIQUE

**LE CENTRE SOCIOCULTUREL.** Recherche des bénévoles sur la commune de Plouneour-Brignogan-Plages pour la mise en place d'ateliers d'aide au numérique.

L'atelier, appelé "coup de main numérique", sera ouvert à tous les habitants de la commune qui souhaitent apprendre à utiliser l'informatique : naviguer sur internet, utiliser une messagerie, gérer ses photos et dossiers, réaliser des démarches en ligne simples, etc. Nous recherchons des personnes à l'aise avec la pratique de l'informatique, pédagogue, patiente et bienveillante. Cet atelier est organisé par le Centre Socioculturel et intègre un collectif de bénévoles déjà expérimentés qui accompagneront les nouveaux bénévoles. Pour plus de renseignements, contacter Morgane Corre au 02 98 83 04 91.



**BIBLIOTHEQUE DE PONTUSVAL.** Mardi, 15 h 30 / 17 h 30 et mercredi, jeudi et samedi : 11 h / 12 h.

**Nous avons lu pour vous:**

« Les derniers Seigneurs de la mer » (Joel Raguénés).

Sous l'occupation à Loctudy, Adrien Marrec débute comme mousse sur le bateau de son père. Jacques Le Calonnec voit le jour au Conquet.

Après la guerre, Adrien se marie et devient patron pêcheur tandis que Jacques connaît une enfance malheureuse, sous la coupe d'un père alcoolique et violent.

Pourtant, malgré les réticences de sa mère, Jacques se rêve marin pêcheur et sur le bateau d'Adrien, il s'engage pour une campagne de pêche sur les côtes du Sénégal. Les deux hommes se lient d'amitié. Patron

de pêche à son tour, Jacques partage avec Adrien la même aspiration au bonheur familial malgré les risques constants du travail en mer...Jusqu'au jour où un drame bouleverse son destin...

**BIBLIOTHEQUE LIRE A PLOUONEUR :** mercredi/vendredi : 16 h 45/17 h 45 et samedi/dimanche : 10 h 30/11 h 30. **AG reportée au samedi 27 mars à 9 h 30**, salle Paotr Treoure (uniquement bureau et bénévoles en raison de la covid).



**OGE DE L'ECOLE DU SACRE CŒUR.**

**Le dimanche 4 avril** à la salle Job Bihan Poudec de Plouneour, l'école du Sacré-Cœur organise son Kig ha Farz de printemps. Cette année, la crise sanitaire nous demande une réorganisation. **A emporter uniquement, à partir de 12 h.** Pensez à venir avec vos plats !

Les bénéficiaires nous permettront de réaliser des travaux de rénovation des classes de maternelles. Tarifs : kig ha farz adulte : 12 € la part, kig ha farz enfant : 6 € la part. En espérant vous voir nombreux ! Réservations

(si possible avant le lundi 29 mars) au 06.17.49.06.37 (si possible après 18 h ou par SMS), par mail [ecolesacrecoeurp13@gmail.com](mailto:ecolesacrecoeurp13@gmail.com) ou auprès des commerçants de Plouneour.

## Informations paroissiales

## COTE DES LEGENDES.

**Dimanche 28 mars** : « Dimanche des Rameaux », messe à 10 h 30 à Guissény.

**Semaine Sainte** : **1er avril** : jeudi Saint, célébration de la Cène à 15 h à Kerlouan.

**2 avril** : Vendredi Saint : chemin de Croix à 12 h 15 au Folgoët et célébration de la Passion à 15 h à Plounéour.

**4 avril** : Dimanche de Pâques. 6 h 30 : Vigile Pascale et bénédiction du feu nouveau à Lesneven. 10 h 30 messe à Kerlouan et Plounéour.

**5 avril** : messe à 10 h 30 au Folgoët.

Sacrement du Pardon (Confessions) : **Jeudi Saint** de 10 h à 12 h et de 16 h 15 à 17 h 45 à Kerlouan.

**Vendredi Saint** : de 16 h 15 à 17 h 45 à Plounéour.

**Samedi Saint** : de 10 h à 11 h 30 à Brignogan.

**Maison paroissiale de Plounéour** : permanences tous les jours, sauf le lundi et dimanche de 10 h à 11 h 30, 02.98.83.40.59.



**TENNIS CLUB de la Côte des Légendes. Arrêt des cours jeunes le mardi. Les salles sont fermées.**

Saison 2020-2021 : licence FFT, cours, loisir, championnats. Renseignements: 06.70.19.67.19, tc.cotedeslegendes@fft.fr [www.club.fft.fr/tc.cotedeslegendes](http://www.club.fft.fr/tc.cotedeslegendes)

**MADEOSPORTS.** Reprise des activités en plein air (respect des gestes barrières).

RDV à 10 h le jeudi et le samedi sur le parking du Lividig (en face du terrain de foot de Plounéour-Trez).

Les horaires, les lieux, les activités pourront être modifiés en fonction des directives gouvernementales.

Confiance à tous, avec le printemps des jours meilleurs vont arriver.



Communauté Lesneven  
Côte des Légendes  
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

**FINANCES PUBLIQUES** : possibilité d'être reçu en individuel uniquement sur rendez-vous les 2 et 4èmes vendredis du mois de 13 h 30 à 16 h 30. A compter du mois d'avril, les permanences se tiendront les 2e et 4e mardis du mois de 14 h à 17 h. Modalités de prise de rendez-vous : auprès de

notre accueil, au 0809.401401, par internet sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) Retrouvez nous sur à la page Maison de l'Emploi du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes et sur [www.maison-emploi-lesneven.fr](http://www.maison-emploi-lesneven.fr).

### VENTE DE BACS.

La CLCL propose de vieux conteneurs à ordures ménagères de 770 L et de 1100 L. Les bacs en mauvais état seront donnés gratuitement, ceux en bon état vendus 25 €. Renseignements et réservations au 02.98.21.87.88.

### 1 ECOGESTE POUR LE CLIMAT -

**Réduire sa consommation d'eau en mettant une brique dans ses toilettes !** Chaque Français consomme en moyenne 150 l/jour alors qu'il n'en boit que 2 litres ! Si vous n'en n'êtes pas équipé d'un système double-chasse, vous pouvez réduire la taille de la chasse d'eau à 3 l au lieu de 6 l en mettant un objet volumineux (type brique ou une bouteille contenant de l'eau) pour réduire son volume. Retrouvez plus de conseils pour agir en faveur du climat sur [www.clcl.bzh](http://www.clcl.bzh) rubrique Environnement > Transition énergétique > Citoyens du climat



### TOURISME CÔTE DES LÉGENDES

#### HORAIRES DU 8 MARS AU 11 AVRIL

Lesneven : du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30. Fermé le mardi matin.

Maison de Territoire à Meneham à Kerlouan : du lundi au samedi de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30. Dimanche de 14 h à 17 h 30. Fermé le mardi.

**COMMUNIQUEZ SUR VOS ÉVÉNEMENTS. Avis aux organisateurs d'animations** : dans ce contexte inédit, Tourisme Côte des Légendes s'adapte et continue de promouvoir les animations qui seront maintenues pour cette année. Nous vous invitons à communiquer les temps forts de l'année 2021, dès que possible. Des guides papier seront réalisés selon le calendrier, ci-dessous. Tourisme Côte des Légendes s'autorisera cependant à modifier ces périodicités en fonction du contexte sanitaire.

Guide Animations recensées

N°1/2021 Avril à juin

N°2/2021 Juillet

N°3/2021 Août

N°4/2021 Septembre (dont les Journées du Patrimoine)

N°5/2021 Octobre à Décembre

Afin de faire paraître vos animations, veuillez compléter le formulaire que vous trouverez sur le site internet de Tourisme Côte des Légendes [www.cotedeslegendes.bzh](http://www.cotedeslegendes.bzh) Espace Pro (accessible en bas de page) / Fêtes et manifestations / formulaire en ligne. Toutes les informations que vous nous communiquerez via ce formulaire seront également publiées sur notre site internet.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Geneviève Dolou au 02.2. 61.13.60 ou [genevieve@cotedeslegendes.bzh](mailto:genevieve@cotedeslegendes.bzh).

## VOTRE SANTÉ

**MAISON MEDICALE** : Zone de la Gare, 02.98.83.51.31. **PHARMACIE** : 8 rue de l'Eglise, 02.98.83.40.14. **PHARMACIE DE GARDE** : 3237. **Cabinets infirmiers** : **Brignogan**, 02.98.83.55.25. **Plounéour**, 02.98.83.55.44.

**AMR ARCHIPEL (Service Aide à Domicile)** : avenue de Général de Gaulle, 02.98.83.45.18.

**DEFIBRILLATEURS SUR LA COMMUNE** : à l'extérieur entre la mairie et la bibliothèque de Brignogan, sas de la bibliothèque place de la Mairie à Plounéour, à la salle omnisports Job Bihan Poudec, au stade de foot à Kervillo.

**SERVICE EAU BRIGNOGAN ET ASSAINISSEMENT PLOUNEUR-BRIGNOGAN** : 02.98.83.02.80. **EAU SUEZ PLOUNEUR-TREZ** : 0.977.401.116.

## Numéros d'urgence

**Pompiers 18- SAMU 15 - Gendarmerie de Lesneven 02.98.83.00.40. Numéro vert informations coronavirus, gratuit, répond 24 h/24 et 7j/7 à vos questions : 0.800.130.000**



### VOS COMMERCES OUVERTS.

**PROXI** - 02.98.83.40.57 - Livraison possible. Lundi au samedi, 6 h 30/12 h 30 et 13 h 30/19 h. Dimanches et jours fériés, 6 h 30/12 h 30 et 15 h/19 h. Cartes bancaires conseillées.

**BREIZH MARKET**  
**Epicerie, dépôt de pain** : 02.29.62.67.08 ouvert tous

les jours sauf le jeudi : 8 h 30/13 h et 15 h/18 h 45.

**LE FOURNIL boulangerie** : 02.98.41.25.47. Fermé le lundi. Le jeudi : feuilletés jambon, croissants jambon, croque-monsieur, quiches. Le samedi : pizzas feuilletées jambon ou chorizo. Le dimanche sur commande.

**LE GRAND LARGE Tabac Presse Loto** : 02.98.83.55.85. **Nouveaux horaires** : du lundi au samedi de 8 h à 19 h, le dimanche de 8 h à 13 h. Fermé le jeudi. Autres services : dépôt de pain, paiement de proximité, vente à emporter (boissons chaudes et froides).

**LES MOUETTES Tabac Presse** : 02.98.83.47.04. Fermeture du samedi 27/04 après-midi au lundi 29/04.

**BOUED KAFE** : uniquement vente à emporter (plats chauds, sandwiches, boissons). Merci de réserver votre commande avant 10 h au 02.98.83.54.52.

**PIZZERIA BAR RESTAURANT LA CALZONE** : **Reprise des pizzas à emporter** du vendredi soir au dimanche soir, 17 h à 19 h. 02.98.83.49.46.

**RESTAURANT LA CORNICHE** : actuellement fermé. 06.59.95.84.17, [la.corniche@aliceadsl.fr](mailto:la.corniche@aliceadsl.fr). **Offres d'emplois** : 1 poste plonge, 1 poste entretien, nettoyage du restaurant. Renseignements : Mme Le Lann, 06.59.95.84.38.

**MÉLUSINE COUTURE** : à votre service pour vos projets de rideaux, réfection de sièges, de décoration d'intérieur, de linge de maison et de produits, souvenirs bretons, (nouveau : livraison expresse de colis ou autres dans la communauté européenne.) Le samedi ramassage à domicile de vos retouches à faire, livraison le samedi suivant. Devis gratuit. Renseignements et RDV au 02.98.83.59.60. Bientôt nouveau site de vente internet [www.melusinecouture.com](http://www.melusinecouture.com). Notre livreur pourra également récupérer le samedi, à

domicile, vos journaux et vous achète vos vieilles batteries de voiture, bateau, moto, camion, tracteur, etc. au prix de 2 € pièce pour l'association "Timouns de la République d'Haïti" qui finance les envois alimentaires et vestimentaires vers Haïti. Renseignements au 06.07.80.62.62.

**LOCATION DE VELOS** : 1 rue de l'Eglise, Brigno-Services, 06.72.10.25.71. Vente de vélos adultes et occasions.

**POTAGER Leuré Avel Plounéour-Brignogan-Plages** : vente de légumes bio : côte de blettes, épinards, herbes aromatiques... Heures d'ouvertures le mercredi de 9 h à 12 h et le vendredi de 16 h à 18 h. Pour tous renseignements complémentaires 07.68.03.01.66.

**LES ARTISANS DE LANGUENO**, alias la vache sans tache (maroquinerie) et la brasserie du coureur de grève (bière). **OUVERT le vendredi de 14 h à 18 h ou sur RDV** ! 06.95.63.50.22 à Langueno le long de la D125 à la sortie de P13 (ancien Ludi Parc).

**L'association "LES MARAICHERS PAGANS"** : légumes Prince de Bretagne, **DIRECT PRODUCTEURS** tous les vendredis 16 h 30/18 h 45 et les samedis 10 h/12 h dans la zone de Lanveur. **Le Drive des légumes est ouvert, lien** : <https://www.lesmaraicherspagan.fr>.

**BIO-TREZ**. A vendre viande de veau bio élevé sous la mère, 5 ou 10 kg. Plus d'infos : 06.18.90.27.57. [alain.madec@laposte.net](mailto:alain.madec@laposte.net).

**L'HOTEL DE LA MER** : BONS-CADEAUX à offrir ou à s'offrir à partir de 35 € A découvrir et à acheter en ligne soit sur notre site [www.hoteldelamer.bzh](http://www.hoteldelamer.bzh) ou <https://boutiques-des-legendes.fr>. Si vous n'aimez pas internet, possibilité de les commander et de les retirer à l'hôtel sur rdv, contact par mail à [bienvenue@hoteldelamer.bzh](mailto:bienvenue@hoteldelamer.bzh). Prenez soin de vous et de vos proches.

**Marché du vendredi matin Place de la Liberté : fruits et légumes, légumes bio, fromages et produits laitiers, pains, boucher et poissonnier. Merci de respecter les gestes barrières.**

**MECAMER** : nouveaux horaires ! du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h. De nombreux arrivages quotidiens : électronique, pêche, peinture et aussi la collection printemps/ été ! Nouveauté : rayon librairie sur le thème de la mer ! Tel : 02.98.83.52.69 / [mecamer29@wanadoo.fr](mailto:mecamer29@wanadoo.fr) / page Facebook.